

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.21 : Désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger au

sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) suite à la démission d'une déléguée suppléante.

- **M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et notamment l'article L.5211-61 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°273/DRCL/2009 du 24 août 2009 portant sur l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2013/36 du 4 novembre 2013, du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGESEVESC) portant sur l'intégration de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les communes de Bougival, Le Chesnay, La Celle Saint-Cloud et sur la modification des statuts ;

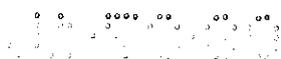
Vu la précédente délibération n°2010-04-12 du Conseil communautaire du 10 avril 2012 portant notamment sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGESEVESC) ;

Vu la lettre de démission en date du 25 mai 2014, de Madame Karine LACOTE, élue de la ville de Toussus-le-Noble, de son titre de déléguée suppléante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du SMGESEVESC.

Conformément aux dispositions de l'article L.5216-5-II du Code général des collectivités territoriales, l'Eau figure parmi les compétences qui ont été transférées à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui exerce de plein droit au lieu et place des communes.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a créé un nouvel article L.5211-61 dans le Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que « [...] en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, d'alimentation en eau potable, [...] un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire ». A ce titre, Versailles Grand Parc adhère au SMGSEVESC.

A la notification de l'arrêté inter-préfectoral n°273/DRCL/2009 en date du 24 août 2009, Versailles Grand Parc s'est substituée aux communes au sein du SMGSEVESC dans toutes les délibérations et tous les actes liés à ce service.



Conformément à l'article 6 des statuts du SMGSEVESC rendus exécutoires le 8 novembre 2013, le Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes et des conseillers communautaires des communes associées à raison d'un délégué par commune auquel s'ajoute(nt) :

- 1 délégué supplémentaire pour les communes de 10 000 à 19 900 habitants,
- 2 délégués supplémentaires pour les communes de 20 000 à 49 900 habitants,
- 3 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 50 000 habitants,
- 4 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 75 000 habitants,
- 5 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 100 000 habitants,
- 6 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 150 000 habitants.

Lors du Conseil communautaire du 10 avril 2014, l'assemblée délibérante a procédé à la désignation des nouveaux représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du SMGSEVESC.

Il s'agit des personnes suivantes :

SMGSEVESC		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BAILLY	<i>M. Roland VILLEVAL</i>	<i>M. Alain LOPPINET</i>
BOIS D'ARCY	<i>M. Philippe GIUDICELLI</i>	<i>Mme Nicole RICHELMI</i>
	<i>M. JérémY DEMASSIET</i>	<i>Mme Amélie GOLKA</i>
BOUGIVAL	<i>M. Luc WATTELLE</i>	<i>M. Jean-Marie CLERMONT</i>
BUC	<i>M. Georges DUTRUC-ROSSET</i>	<i>Mme Tiphaine GOURLAY</i>
CHÂTEAUFORT	<i>M. Etienne DUPONT</i>	<i>M. Emilien NIVET</i>
FONTENAY-LE-FLEURY	<i>M. Alain SANSON</i>	<i>M. Didier CARON</i>
	<i>M. Yves TRAUGER</i>	<i>M. Patrice GUEREAULT</i>
JOUY-EN-JOSAS	<i>M. Ludovic JAMET</i>	<i>M. Daniel VERMEIRE</i>
LA CELLE SAINT-CLOUD	<i>M. Jean-Claude TEYSSIER</i>	<i>M. Fabrice VIEILLE</i>
	<i>M. Jean-Christian SCHNELL</i>	<i>Mme Laurence SEGUY</i>
	<i>M. Jacques FRANQUET</i>	<i>M. Georges LEFEBURE</i>
LE CHESNAY	<i>Mme Coralie BELMER</i>	<i>M. Philippe BRILLAULT</i>
	<i>M. Jean-Christophe LAPREE</i>	<i>M. Richard DELEPIERRE</i>
	<i>M. Denis LE BARS</i>	<i>M. Antoine BLANC</i>
NOISY-LE-ROI	<i>M. Marc TOURELLE</i>	<i>M. Christophe MOLINSKI</i>
RENNEMOULIN	<i>M. Pierre LECUTIER</i>	<i>M. Bernard FEYS</i>
ROQUENCOURT	<i>M. Jean-Philippe BARRET</i>	<i>Mme Sylviane</i>
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	<i>Mme Sonia BRAU</i>	<i>M. Isidro DANTAS</i>
	<i>M. Jean-Paul BRAME</i>	<i>M. Frédéric BUONO</i>
TOUSSUS-LE-NOBLE	<i>Mme Delphine ANGLARD</i>	<i>Mme Karine LACOTE</i>
VERSAILLES	<i>M. Erik LINQUIER</i>	<i>M. Philippe PAIN</i>
	<i>M. François LAMBERT</i>	<i>Mme Anne LEHERISSEL</i>
	<i>Mme Magali ORDAS</i>	<i>Mme Caroline WALLET</i>
	<i>Mme Martine SCHMIT</i>	<i>M. Bruno THOBOIS</i>
	<i>M. Martin LEVRIER</i>	<i>M. François-Gilles CHATELUS</i>

Or, par courrier en date du 25 mai, Mme Karine LACOTE a démissionné de son titre de déléguée suppléante de Mme Delphine ANGLARD au sein du SMGSEVESC.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de désigner un (une) nouveau (elle) représentant(e) suppléant(e) de Versailles Grand Parc appelé(e) à siéger au sein du Comité du SMGSEVESC en remplacement de Mme Karine LACOTE.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Se porte candidat :

- M. Stéphane USAI

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *de prendre acte de la démission de Mme Karine LACOTE, élue de la ville de Toussus-le-Noble, de son titre de déléguée suppléante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du SMGSEVESC ;*
- 2) *de procéder au vote au scrutin public à l'élection d'un nouveau délégué suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du Comité syndical du SMGSEVESC ;*
- 3) *de désigner M. Stéphane USAI délégué suppléant pour représenter la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du SMGSEVESC.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 52

Nombre de suffrages exprimés : 59 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

